



REGISTRE DE DOCUMENTS OFFICIELS

Politique concernant l'utilisation appropriée des ressources et des technologies numériques

Catégorie et code:	P- 2.11
Date d'entrée en vigueur:	21 septembre 2020
Nombre de pages:	25
Origine:	Services éducatifs/ Services de l'innovation et de la technologie
Endroit d'application et d'entreposage:	Service juridique
Historique:	Adoptée – résolution 01-05-02 Modifiée - résolution 08-04-04 Modifiée - résolution 2011-06-12 Modifiée - résolution 2020-09-#13



Contents

1. OBJECTIF	3
2. UTILISATEURS	3
3. AUTORISATION	3
4. UTILISATION ACCEPTABLE	3
5. SÉCURITÉ	6
6. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ	6
7. SANCTIONS	7
Annexe A : Définitions	8
Annexe B : Engagements de la CSLBP et responsabilités de l'utilisateur	9
Annexe C : Conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et formulaire de consentement de parents	10
Annexe D : Conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la CSLBP par les employés	11
Annexe E : Grille du programme sur la citoyenneté numérique	13

Les annexes sont aux fins de consultation et d'administration; elles peuvent être mises à jour et modifiées sans consultation.

Dans le présent document, l'utilisation de pluriels non genrés ou de formes collectives a été faite chaque fois que c'était possible dans le contexte.



1. Objectif

La présente politique a pour objectif d'établir un cadre sur l'utilisation acceptable, pédagogique, administrative et éthique des ressources et technologies numériques¹ de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) et les responsabilités des utilisateurs autorisés².

2. Utilisateurs

Toute personne ayant accès aux ressources et technologies numériques de la CSLBP doit adhérer à cette politique.

Cette politique s'applique également à toute personne dont la conduite en utilisant les ressources et technologies numériques, y compris Internet, dans ou en dehors d'une école et d'un centre, a un impact négatif sur la vie de l'école ou du centre ou sur la commission scolaire et ses employés.

3. Autorisation

Les utilisateurs autorisés recevront des identifiants de connexion pour accéder aux ressources et technologies numériques. Ces identifiants seront assortis de degrés de sécurité préétablis et adaptés à l'âge des utilisateurs.

L'accès autorisé aux ressources et technologies numériques de la commission scolaire a pour but de soutenir l'utilisation pédagogique, la recherche et l'administration et est accordé pour offrir des possibilités de travail en collaboration dans la poursuite de ces objectifs.

4. Utilisation acceptable

La CSLBP a mis en place un programme de citoyenneté numérique pour aider les élèves à devenir des citoyens numériques responsables. Ce processus éducatif est une responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, le personnel scolaire et les parents (voir l'annexe E).

L'accès aux ressources et technologies numériques s'accompagne de la disponibilité de matériel qui peut ne pas être considérée comme appropriée dans le contexte de l'école, du centre ou de la commission scolaire.

La commission scolaire prendra des mesures pour surveiller l'accès dans le but de trouver un équilibre entre l'accès et le risque. Les employés doivent comprendre que l'utilisation est limitée aux fonctions, devoirs et tâches qui leur sont assignés.

¹ Consulter la définition à l'annexe A

² Idem



Veillez noter qu'il est impossible d'exercer un contrôle absolu et d'empêcher l'accès à tout matériel pouvant être jugé inapproprié avec Internet; par conséquent, un utilisateur peut découvrir des informations inappropriées, que ce soit intentionnellement ou non.

Nous pensons que les avantages des informations et des possibilités de collaboration disponibles sur Internet l'emportent de loin sur le risque que les utilisateurs se procurent du matériel qui ne serait pas conforme aux politiques de la commission scolaire. Toutefois, en cas de conduite inappropriée, celle-ci peut être signalée en vertu de l'une des rubriques suivantes :

- Politique de sécurité scolaire³
- Plan anti-violence et anti-intimidation des écoles⁴
- Procédure d'examen des plaintes⁵

La CSLBP prend des engagements et les utilisateurs ont des responsabilités en ce qui concerne l'utilisation des ressources et technologies numériques de la commission scolaire (annexe B). Les parents/gardiens sont invités à discuter de cette politique avec leurs enfants et à signer le formulaire sur les conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la LBPSB et le formulaire de consentement des parents (annexe C).

Les employés doivent signer les Conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la CSLBP par les employés (annexe D).

Les pratiques interdites par le CSLBP incluent sans s'y limiter :

1. Installer, transmettre, télécharger ou tenter d'installer, de transmettre ou télécharger de l'information, des médias ou de logiciels à l'encontre de droits d'auteur ou non autorisés par la commission scolaire.
2. Afficher des messages en les attribuant à un autre utilisateur ou présenter une fausse identité en ligne.
3. Afficher ou envoyer des messages qui peuvent être interprétés comme harcelants ou intimidants et qui peuvent constituer une violation de la Politique de sécurité scolaire de la CSLBP.

³https://boardsite.lbpsb.qc.ca/Modules/FileManagement/files/Root/Council/docs/policies/Policy%20on%20Safe%20and%20Caring%20Schools_Nov%202016-v6_asof2017JAN11.pdf

⁴ Consultez le plan de chaque école

⁵ https://boardsite.lbpsb.qc.ca/Modules/FileManagement/files/Root/Council/docs/policies/by_laws/FINAL_By-law_9A_-_Complaint_Examination_Procedure_-_adopted_Jan.29_2018_updated_Oct_31_2019.pdf



4. Endommager ou détruire ou de tenter d'endommager ou de détruire les données de toute personne, ordinateur ou appareil technologique.
5. Modifier avec malveillance ou tenter de modifier les logiciels ou le matériel d'un système.
6. Perturber volontairement, ou tenter de perturber, les activités de la commission scolaire.
7. Accéder ou tenter d'avoir accès à un contenu de nature haineuse ou criminelle, à un contenu lié à la pornographie ou aux jeux de hasard ou à tout contenu en violation des lois provinciales, fédérales ou internationales.
8. Partager ou montrer ses identifiants comme les mots de passe ou ne pas prendre les précautions nécessaires pour les garder confidentiels.
9. Utiliser des ressources et des technologies numériques en relation avec toute activité commerciale non autorisée ou pour des activités sans rapport avec les fonctions, devoirs ou tâches à accomplir par l'utilisateur.
10. Engager volontairement des frais, causer des dommages ou porter préjudice à l'école/au centre/à la commission scolaire de manière non autorisée, malveillante ou imprudente.
11. Violier le code de conduite de l'école ou du centre.

Les utilisateurs doivent noter que l'activité numérique sur le réseau de la CSLBP ne doit pas être considérée comme privée. Les employés doivent comprendre que leur utilisation des ressources et des technologies numériques est soumise à l'examen de la commission scolaire. Les messages relatifs à des activités illégales ou les soutenant seront signalés à la police ou à d'autres autorités compétentes chargées de l'application de la loi.

La commission scolaire tient une liste de contrôle⁶ détaillant l'utilisation d'Internet et la circulation de données de tous les utilisateurs et le révise si nécessaire.

La commission scolaire autorise l'utilisation de matériel personnel ou donne accès à des appareils mobiles dans les salles de classe à des fins pédagogiques ou dans les locaux de la commission scolaire, conformément à la présente politique et aux codes de conduite des écoles et des centres. En cas de divergence, ces derniers auront la priorité.

⁶ Voir la définition à l'annexe A



L'administration peut restreindre ou suspendre l'accès de certains utilisateurs et des sanctions légales peuvent être appliquées.

5. Sécurité⁷

La commission scolaire maintient un système de sécurité pour protéger le réseau d'attaques de l'extérieur ou de l'intérieur, tels que les pourriels⁸, les virus ou toute autre menace informatique. La commission scolaire se réserve le droit de prendre toutes les mesures raisonnables pour maintenir une protection maximale de son système. Elle mettra régulièrement à jour sa protection préventive, conformément aux normes les plus récentes.

La sécurité sur le réseau informatique de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson constitue une priorité importante. Tout utilisateur identifié comme un risque pour la sécurité⁹ ou qui présente des antécédents en matière de mauvaise utilisation d'un autre système informatique peut se voir refuser l'accès au système.

Des employés désignés par la commission scolaire passeront périodiquement en revue les sites Web internes ou externes qui représentent les écoles et les centres ou la commission scolaire pour s'assurer qu'ils soient conformes aux lois et règlements applicables, aux politiques de la commission scolaire et à la politique d'utilisation acceptable et au code de conduite de l'école ou du centre.

6. Avis de non-responsabilité

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson n'offre aucune garantie d'aucune sorte, ni explicite, ni implicite, que l'accès aux services sera toujours disponible.

1. La commission n'est pas responsable des dommages subis, y compris, à titre indicatif mais non exhaustif, de la perte de données résultant des délais ou de l'interruption du service, de tout autre genre de perte de données ou de la propriété personnelle utilisée pour accéder à ces ressources, de la précision, nature ou qualité de l'information stockée ou recueillie au moyen de l'accès fourni par la commission scolaire ou des obligations financières non autorisées engagées au moyen de l'accès fourni par la commission.
2. Bien que la commission scolaire puisse utiliser des moyens techniques ou manuels pour restreindre l'accès des élèves, les limites imposées ne rendent pas infaillibles les méthodes d'application de la présente politique.

⁷ Consulter aussi la Politique relative à la sécurité de l'information de la CSLBP : <https://www.lbpsb.qc.ca/Modules/FileManagement/files/Root/Council/docs/policies/2020-06-29-Information-Security-Policy-FR.pdf>

⁸ Voir la définition à l'annexe A

⁹ Voir la définition à l'annexe A



3. Toutes les dispositions de la présente politique sont assujetties aux lois locales, provinciales et fédérales.

7. Sanctions

1. L'utilisation non autorisée, les pratiques interdites ou les violations de l'usage acceptable comme déterminé par la commission scolaire feront l'objet de mesures disciplinaires conformément au Code de conduite de l'école/du centre ou à la Politique sur la sécurité et la bienveillance dans les écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, ainsi que toute mesure disciplinaire appropriée conformément à la loi ou aux conventions collectives en vigueur ou toute autre mesure jugée appropriée dans les circonstances.
2. Lorsqu'il y a lieu, l'annulation des privilèges d'utilisation peut être imposée.
3. Le cas échéant, la police ou les autres autorités compétentes chargées de l'application de la loi seront informées.



Annexe A : Définitions

1. **Ressources et technologies numériques** - Ressources, technologies ou services numériques de la CSLBP qui peuvent comprendre les ordinateurs, les ordinateurs portables, le nuage, les logiciels, le matériel, l'utilisation du système de courrier électronique ou de la bande passante, les réseaux câblés, les réseaux sans fil et les exploitants de réseau tiers tels que les exploitants de téléphonie mobile qui se connectent à l'infrastructure numérique de la CSLBP.
2. **Utilisateurs autorisés** : utilisateurs autorisés utilisant des équipements et installations appartenant ou loués et exploités par la CSLBP ou des équipements appartenant à des particuliers utilisés pour accéder aux ressources et technologies numériques:
 - Utilisateurs autorisés utilisant des équipements et installations appartenant ou loués et exploités par la CSLBP ou des équipements appartenant à des particuliers utilisés pour accéder aux ressources et technologies numériques :
 - Élèves de la Commission scolaire Lester- B.-Pearson ;
 - Personnel de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, y compris les personnes ayant un contrat de service avec elle ;
 - Membres de conseils d'établissement et de l'OPP qui ont reçu une adresse électronique de la commission scolaire ;
 - Bénévoles autorisés par les écoles, les centres et l'administration de la commission scolaire ;
 - Autres membres de la communauté qui ont reçu un accès aux ressources et technologies numériques à la discrétion de l'administration.
 - Membres de la commission scolaire.
3. **Liste de contrôle** : fichier dans lequel sont enregistrés les activités et les sites visités et l'heure à laquelle ces activités ont eu lieu.
4. **Pourriel** : terme adopté par la communauté Internet pour désigner les messages non sollicités diffusés massivement. Un pourriel est une annonce non désirée et invasive dans Internet.
5. **Risques pour la sécurité** : définit un acte posé par malveillance ou ignorance qui compromet l'intégrité d'un logiciel ou d'un équipement, ou le caractère confidentiel des données. Sont également considérées comme des risques à la sécurité les logiciels d'application qui n'ont pas prévu dans leur conception un système de sécurité adéquat.



Annexe B : Engagements de la CSLBP et responsabilités de l'utilisateur

La citoyenneté numérique implique la compréhension des questions sociales, éthiques et juridiques reliées à tous les aspects de la technologie, afin de l'utiliser de manière appropriée et efficace.

Pour que les utilisateurs apprennent et travaillent dans un environnement sûr, approprié et exempt de harcèlement* et puissent accéder aux ressources et technologies numériques de la commission scolaire pour s'exprimer, tout en respectant les droits d'autrui, la CSLBP s'engage, dans les limites prévues par la présente politique et la technologie existante, à gérer l'accès des utilisateurs aux ressources et technologies numériques et à protéger les utilisateurs contre toute utilisation non autorisée.

Les utilisateurs devront :

- Contribuer à une culture d'apprentissage positive;
- Utiliser l'information et la technologie de manière sécuritaire, appropriée et légale et utiliser de façon responsable l'information et la technologie;
- Respecter autrui et le droit à la vie privée;
- Signaler toute action qui compromet un environnement d'apprentissage sécuritaire en référence à :
 - Politique de sécurité scolaire
 - Plan anti-violence et anti-intimidation des écoles
 - Procédure d'examen des plaintes

**La définition de harcèlement se trouve dans la Politique de sécurité scolaire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson. Dans le contexte de l'utilisation des ressources et technologies numériques, des exemples de harcèlement pourraient inclure, sans s'y limiter, la cyberintimidation, l'affichage et la publication de tout matériel diffamatoire, inexact, abusif, obscène, blasphématoire, menaçant, offensant d'un point de vue sexuel ou racial, sexiste ou illégal.*



Annexe C : Conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et formulaire de consentement de parents

Dans le cadre des méthodes d'enseignement et du programme d'études, l'accès aux ressources et technologies numériques telles que définies dans cette politique est accordé aux élèves de la CSLBP. Dans le cadre des méthodes et du programme d'enseignement, l'accès aux ressources et technologies numériques, telles que définies dans la présente politique, est accordé aux élèves de la CSLBP. Nous pensons qu'il est important que les élèves apprennent l'utilisation responsable de ces précieuses ressources, ce qui améliorera grandement leur environnement d'apprentissage.

Bien que notre commission scolaire utilise des moyens pratiques pour éliminer le matériel inapproprié, il est toujours possible que les élèves tombent sur des textes ou des images qui ne sont pas conformes à nos objectifs et valeurs pédagogiques. Bien qu'il soit impossible d'offrir aux élèves une garantie contre l'exposition accidentelle à ce type de matériel, nous pensons que les avantages de l'utilisation de ce moyen de communication dépassent largement les risques. Nous invitons tous les parents à consulter le site suivant dans le site Web de la commission scolaire: <https://sites.google.com/lbpearson.ca/lbpsbdcp/home>

L'utilisation des équipements technologiques et du réseau de l'école est accordée à tous les élèves ; cependant, on attend d'eux qu'ils se comportent de manière responsable et respectueuse. Veuillez consulter l'annexe B Engagements de la CSLBP et responsabilités de l'utilisateur et nous vous encourageons à en discuter avec votre enfant. Nous vous rappelons qu'il vous incombe de surveiller et de montrer l'utilisation des ressources et des technologies numériques à la maison.

Autorisation parentale

J'ai/nous avons pris connaissance des annexes suivantes :

- Annexe B: Engagements de la CSLBP et responsabilités de l'utilisateur
- Annexe C: Conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et formulaire de consentement de parents

avec mon/notre enfant pour une utilisation acceptable des ressources et technologies numériques, et j'accepte/nous acceptons de les respecter. Nous savons que toute violation de ces règles peut entraîner les sanctions décrites dans la politique d'utilisation appropriée des ressources et technologies numériques.

Si j'ai/nous avons connaissance d'un problème de sécurité (tel que la violation de la confidentialité des informations de connexion ou de compte) ou d'une utilisation abusive des ressources et technologies numériques, je/nous signalerons immédiatement ces informations au directeur de l'école.

[FORMULAIRE À VERSER DANS LE PORTAIL PARENTAL OU LA PLATEFORME + CASE À COCHER SUR L'AUTORISATION]



Annexe D : Conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques de la CSLBP par les employés

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson autorise ses employés à utiliser les ressources et les technologies numériques détenues ou fournies d'une autre manière, selon les besoins, pour répondre aux exigences de leur poste.

L'utilisation des ressources et des technologies numériques est un privilège accordé à la discrétion de la CSLBP et est assujettie aux conditions et aux restrictions énoncées dans les politiques de la CSLBP, les directives administratives et tout autre document applicable. La CSLBP se réserve le droit de suspendre l'accès à tout moment, sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

La CSLBP attend de tous ses employés qu'ils utilisent les ressources et technologies numériques de manière responsable afin d'éviter tout problème potentiel et toute responsabilité.

DÉFINITIONS

Les ressources et technologies numériques comprennent, sans s'y limiter, les ordinateurs, le réseau, y compris les serveurs et les réseaux informatiques sans fil (wi-fi), Internet, le courrier électronique, les clés USB, les points d'accès sans fil (routeurs), les tablettes informatiques, les téléphones intelligents et les dispositifs intelligents, les téléphones, les téléphones portables, les assistants numériques personnels, les téléavertisseurs, les lecteurs MP3 ou tout dispositif de communication sans fil, qu'ils soient accessibles sur le site ou hors site par le biais d'équipements ou de dispositifs appartenant à la CSLBP ou à un employé.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

Les employés doivent utiliser les ressources et technologies numériques de manière sûre, responsable et à des fins professionnelles. Toute utilisation personnelle accidentelle des ressources et technologies numériques ne doit pas interférer avec les activités de la commission scolaire ou le travail et la productivité de l'employé ni la sécurité du réseau ou des dispositifs de la CSLBP.

Les employés sont responsables de l'utilisation correcte des ressources et technologies numériques en tout temps. Ils doivent protéger et ne pas partager les informations relatives aux comptes des services en ligne qui leur ont été attribués, les mots de passe ou toute autre information utilisée à des fins d'identification et d'autorisation et ils doivent utiliser le système uniquement dans le compte qui leur a été attribué.

VIE PRIVÉE

Aucun employé ne doit avoir d'attente en matière de respect de la vie privée dans le cadre de l'utilisation des ressources et technologies numériques.



La CSLBP se réserve le droit de surveiller et d'enregistrer toute utilisation des ressources et technologies numériques, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès à Internet ou aux médias sociaux, les communications envoyées ou reçues à l'aide des ressources et technologies numériques, ou toute autre utilisation relevant de la compétence de la CSLBP. Cette surveillance peut avoir lieu à tout moment et sans préavis à des fins légales, y compris, mais sans s'y limiter, la conservation et la distribution d'enregistrements ou l'investigation d'activités inappropriées, illégales ou interdites.

La création ou l'utilisation d'un mot de passe par un employé sur les ressources et technologies numériques ne crée pas une attente raisonnable de respect de la vie privée.

SIGNALEMENT

Si un employé a connaissance d'un problème de sécurité (tel que la violation de la confidentialité des informations de connexion ou de compte) ou d'une utilisation abusive des ressources et technologies numériques, il doit immédiatement signaler cette information à son supérieur hiérarchique.

CONSÉQUENCES EN CAS DE VIOLATION

Toute violation de la loi, de la politique ou des présentes conditions d'utilisation peut entraîner la suspension ou la révocation de l'accès d'un employé aux ressources et technologies numériques ou des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. En outre, les violations peuvent être signalées aux organismes chargés de l'application de la loi, le cas échéant.

DÉCLARATION DE L'EMPLOYÉ

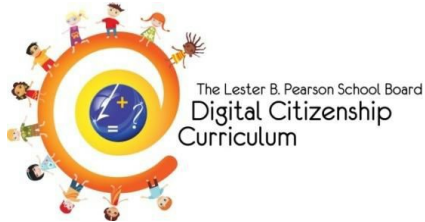
Je comprends et accepte de respecter les conditions d'utilisation des ressources et technologies numériques et la politique de la CSLBP.

Signature de l'employé

Date

Nom de l'employé (lettres moulées)

Poste et service



Annexe E

Grille du programme sur la citoyenneté numérique

COMMUNICATION					
PFEQ	Les élèves commencent à comprendre les différentes façons dont nous communiquons (par exemple, le langage corporel, la parole, la lecture, l'écriture, le chant, le théâtre, l'utilisation de différentes technologies) et qu'ils communiquent avec de vraies personnes.	Les élèves comprennent les différentes façons dont nous communiquons (par exemple, le langage corporel, la parole, la lecture, l'écriture, le chant, le jeu, l'utilisation de différentes technologies) et qu'ils doivent agir de manière appropriée en fonction de leur public	Les élèves comprennent les différentes formes de communication numérique et comment leurs actions influencent leurs relations avec les autres	Les élèves comprennent les différentes formes de communication numérique et comment leurs actions influencent leurs relations avec les autres	Les élèves comprennent les différentes formes de communication numérique et comment leurs actions influencent leurs relations avec les autres
Matière	M - Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Secondaire cycle 1	Secondaire cycle 2
Communication	1A. Les élèves sont initiés aux fonctions de base de la communication numérique. Cela comprend l'accès aux experts et le partage de l'apprentissage en utilisant des services tels que la vidéoconférence, le blogue et le microblogue gérés par l'enseignant.	1A. Les élèves commencent à utiliser les différentes formes de communication numérique et comprennent comment utiliser chacune d'entre elles pour améliorer leur apprentissage avec les conseils de l'enseignant.	1A. Les élèves continuent à utiliser les différentes formes de communication numérique et appliquent chacune d'entre elles pour améliorer leur apprentissage avec des conseils. 1B. Les élèves reçoivent des commentaires sur leur travail et agissent en fonction de manière appropriée (révision/correction).	1A. Les élèves continuent à utiliser les différentes formes de communication numérique pour améliorer et développer leur apprentissage. 1B. Les élèves reçoivent des commentaires sur leur travail et y donnent suite de manière appropriée (révision/correction/publication).	1A. Les élèves continuent à utiliser les différentes formes de communication numérique pour améliorer et développer leur apprentissage. 1B. Les élèves reçoivent des commentaires sur leur travail et agissent en fonction de manière appropriée (révision/correction/publication).



Courriel	<p>Nous ne recommandons pas l'utilisation du courriel à la maternelle.</p> <p>Bien que nous ne recommandions pas l'utilisation du courriel par les élèves du premier cycle, nous suggérons que ce sujet soit abordé.</p>	<p>2A. Les élèves composent des courriels simples comportant un objet.</p> <p>2B. Les élèves comprennent que le courriel est une forme de rédaction de lettres et commencent à distinguer les différences entre une communication par courriel efficace et inefficace.</p>	<p>2A. Les élèves composent des courriels plus complexes comprenant des pièces jointes et des photos. Ils sont initiés aux différentes options d'un courriel (Répondre, Répondre à tous, CC, BCC. etc.).</p> <p>2B. Les élèves communiquent efficacement par courriel et comprennent que les signes faciaux et vocaux sont absents.</p>	<p>2A. Les élèves composent des courriels plus complexes comprenant des pièces jointes et des photos. Ils sont initiés aux différentes options d'un courriel (Répondre, Répondre à tous, CC, BCC. etc.).</p> <p>2B. Les élèves communiquent efficacement par courriel et comprennent que le destinataire du courriel comprend quel type de courriel est approprié (ex. envoyer un courriel à un ami n'est pas comme en envoyer un à un adulte).</p>	<p>2A. Les élèves composent des courriels plus complexes comprenant des pièces jointes et des photos. Ils sont initiés aux différentes options d'un courriel (Répondre, Répondre à tous, CC, BCC. etc.).</p> <p>2B. Les élèves communiquent efficacement par courriel et comprennent que le destinataire du courriel comprend quel type de courriel est approprié (ex. envoyer un courriel à un ami n'est pas comme en envoyer un à un adulte).</p>
-----------------	--	--	---	---	---



			<p>2C. Les élèves corrigent les courriels avant de les envoyer (par exemple, s'assurer que les mots complets sont utilisés, que la ponctuation est appropriée, etc.)</p> <p>2D. Les élèves incluent une conclusion appropriée au message.</p>	<p>2C. Les élèves corrigent les courriels avant de les envoyer (par exemple, s'assurer que les mots complets sont utilisés, que la ponctuation est appropriée, etc.).</p> <p>2D. Les élèves incluent une conclusion appropriée au message.</p>	<p>2C. Les élèves corrigent les courriels avant de les envoyer (par exemple, s'assurer que les mots complets sont utilisés, que la ponctuation est appropriée, etc.).</p>
Textos	<p>3A. Bien que nous recommandions la discussion sur ce sujet, nous ne préconisons pas l'utilisation des textos à cet âge.</p>	<p>3A. Bien que nous recommandions la discussion sur ce sujet, nous ne préconisons pas l'utilisation des textos à cet âge.</p>	<p>3A. Les élèves sont initiés à la messagerie (ex. : textos, messagerie instantanée, en ligne). Ils comprennent qu'il s'agit d'une forme de communication et que le destinataire du message dictera le type de message approprié (par exemple, l'envoi d'un texte à un ami est différent de l'envoi d'un texte à un adulte).</p> <p>3B. Les élèves comprennent que ce qu'ils écrivent une fois envoyé ne peut pas être rappelé.</p>	<p>3A. Les élèves composent des messages et comprennent que le destinataire du message dictera quel type de message est approprié (par exemple, l'envoi d'un texte à un ami est différent de l'envoi d'un texte à un adulte).</p> <p>3B. Les élèves comprennent que ce qu'ils écrivent une fois envoyé ne peut pas être rappelé.</p>	<p>3A. Les élèves composent des messages et comprennent que le destinataire du message dictera quel type de message est approprié (par exemple, l'envoi d'un texte à un ami est différent de l'envoi d'un texte à un adulte).</p> <p>3B. Les élèves comprennent que ce qu'ils écrivent une fois envoyé ne peut pas être rappelé.</p>



<p>Reconnaître les intentions commerciales</p>	<p>4A. Les élèves sont initiés aux fenêtres contextuelles. Ils apprennent qu'ils doivent les ignorer et en parler à un adulte de confiance.</p> <p>4B. Les élèves sont initiés au concept selon lequel l'objectif de la publicité en ligne est de donner envie aux visiteurs d'acheter des produits.</p>	<p>4A. Les élèves ignorent les fenêtres contextuelles et en parlent à un adulte de confiance.</p> <p>4B. Les élèves comprennent que l'objectif de la publicité en ligne est de donner envie aux visiteurs d'acheter des produits.</p> <p>4C. Les élèves examinent les textes des médias fournis par l'enseignant et évaluent si le message a des intentions commerciales.</p>	<p>4A. Les élèves ignorent les fenêtres contextuelles et en parlent à un adulte de confiance.</p> <p>4B. Les élèves comprennent que l'objectif de la publicité en ligne est de donner envie aux visiteurs d'acheter des produits.</p> <p>4C. Les élèves identifient différents types de publicités sur les sites Web.</p>	<p>4A. Les élèves reconnaissent des formes plus subtiles de publicité.</p>	<p>4A. Les élèves reconnaissent des formes plus subtiles de publicité.</p>
<p>Médias sociaux</p>	<p>5A. Les élèves sont initiés au concept de médias sociaux (par exemple, qu'avons-nous appris aujourd'hui que nous voulons partager ?) Ils sont initiés au concept selon lequel le texte ou le support visuel doit être approprié au média. Les messages sont gérés et publiés par l'enseignant.</p>	<p>5A. Les élèves commencent à créer des textes ou des supports visuels à partager sur les médias sociaux. Le texte doit être approprié au média. Les messages sont gérés et publiés par l'enseignant.</p>	<p>5A. Les élèves créent régulièrement des textes ou des supports visuels à partager sur les médias sociaux. Le texte doit être approprié au média. Les messages sont gérés et publiés par l'enseignant.</p>	<p>5A. Les élèves créent régulièrement des textes ou des supports visuels à partager sur les médias sociaux. Le texte doit être approprié au média. Les messages sont examinés par l'enseignant.</p>	<p>5A. Les élèves créent régulièrement des textes ou des supports visuels à partager sur les médias sociaux. Le texte doit être approprié au média. Les messages sont examinés par l'enseignant.</p>



SENSIBILISATION					
PFÉQ	Les élèves commencent à prendre conscience de leurs responsabilités lorsqu'ils utilisent la technologie.	Les élèves comprennent qu'ils ont des responsabilités et des protocoles à suivre lorsqu'ils utilisent la technologie.	Les élèves comprennent que les décisions qu'ils prennent lorsqu'ils utilisent la technologie ont un effet sur eux-mêmes et sur les autres.	Les élèves ont une meilleure compréhension de l'importance d'être de bons citoyens numériques	Les élèves comprennent bien l'importance d'être des utilisateurs sûrs, éthiques et responsables de la technologie.
Matière	M- Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Secondaire cycle 1	Secondaire Cycle 2
Étiquette	<p>6A. Les élèves commencent à prendre conscience des autres lorsqu'ils utilisent la technologie (exemple : volume de la voix, volume de l'appareil, volume des applications).</p> <p>6B. Les élèves connaissent les choses à faire et à ne pas faire en matière de bonnes manières et savent qu'elles peuvent être étendues à l'utilisation de la technologie et d'Internet.</p>	<p>6A. Les élèves comprennent qu'ils doivent demander la permission de prendre et de publier des photos d'autres personnes et indiquer l'objectif visé par les vidéos/photos.</p> <p>6B. Les élèves montrent qu'ils ont des manières appropriées en ce qui concerne l'utilisation de la technologie numérique.</p>	<p>6A. Les élèves comprennent les conséquences de la prise de vidéos/photos numériques.</p> <p>6B. Les élèves montrent qu'ils ont des manières appropriées en ce qui concerne l'utilisation de la technologie numérique.</p> <p>6C. Les élèves doivent demander la permission et indiquer l'objectif visé par les vidéos/photos.</p>	<p>6A. Les élèves comprennent les conséquences de la prise de vidéos/photos numériques. Ils comprennent l'objectif de la publication d'une photo</p> <p>6B. Les élèves montrent qu'ils ont des manières appropriées en ce qui concerne l'utilisation de la technologie numérique.</p> <p>6C. Les élèves doivent demander la permission et indiquer l'objectif visé par les vidéos/photos.</p> <p>6D. Les élèves sont initiés aux lois canadiennes concernant l'enregistrement vidéo et la prise de photos.</p>	<p>6A. Les élèves comprennent les conséquences de la prise de vidéos/photos numériques. Les élèves doivent également demander la permission et indiquer l'objectif visé par les vidéos/photos.</p> <p>6B. Les élèves montrent qu'ils ont des manières appropriées en ce qui concerne l'utilisation de la technologie numérique.</p> <p>6C. Les élèves doivent demander la permission et indiquer l'objectif visé par les vidéos/photos.</p> <p>6D. Les élèves respectent les lois canadiennes en matière d'enregistrement vidéo et de prise de photos.</p>



<p style="text-align: center;">Droits et responsabilités</p>	<p>7A. Les élèves sont initiés à l'utilisation appropriée des appareils et de la technologie. (par exemple, ne pas colorier avec un Sharpie, ne pas placer l'appareil près de liquides, garder les appareils au sec).</p>	<p>7A. Les élèves sont initiés à la Charte des droits et des responsabilités de la CSLBP</p> <p>7B. Les élèves comprennent que l'utilisation de la technologie comporte certaines responsabilités (par exemple, ne pas publier de matériel diffamatoire en ligne) et qu'ils doivent être de bons citoyens numériques.</p>	<p>7A. Les élèves comprennent la Charte des droits et des responsabilités de la CSLBP.</p> <p>7B. Les élèves comprennent que les bons citoyens numériques sont responsables et respectueux dans le monde numérique (et au-delà).</p>	<p>7A Les élèves comprennent la Charte des droits et des responsabilités de la CSLBP.</p> <p>7B. Les élèves comprennent qu'ils doivent naviguer dans le monde numérique de manière responsable et respectueuse.</p>	<p>7A. Les élèves comprennent la Charte des droits et des responsabilités de la CSLBP.</p> <p>7B. Les élèves comprennent qu'ils doivent naviguer dans le monde numérique de manière responsable et respectueuse.</p>
<p style="text-align: center;">Cyberintimidation</p>	<p>8A. Les élèves sont initiés au concept de cyberintimidation. Ils comprennent que blesser quelqu'un en ligne n'est pas acceptable.</p>	<p>8A. Les élèves comprennent les conséquences de la cyberintimidation et ce qu'il faut faire lorsqu'ils sont confrontés à une situation de cyberintimidation.</p> <p>8B. Les élèves apprennent qu'ils ne doivent pas encourager l'intimidateur en étant spectateurs.</p>	<p>8A. Les élèves sont initiés à l'idée que la cyberintimidation a des conséquences juridiques.</p> <p>8B. Les élèves comprennent que s'ils publient des vidéos ou d'autres formes de médias sociaux à des fins d'intimidation, ils enfreignent la loi.</p> <p>8C. Les élèves comprennent qu'ils peuvent être victimes de cyberintimidation par diverses formes de communication numérique et apprennent à gérer ces situations.</p>	<p>8A. Les élèves comprennent les conséquences juridiques de la cyberintimidation.</p> <p>8B. Les élèves comprennent que s'ils publient des vidéos ou d'autres formes de médias sociaux à des fins d'intimidation, ils enfreignent la loi.</p> <p>8C. Les élèves sont informés des nombreuses ressources et services qui leur sont proposés pour les aider.</p> <p>8D. Les élèves évaluent les questions relatives aux sextos, à l'intimidation et à l'homophobie.</p>	<p>8A. Les élèves comprennent les conséquences juridiques de la cyberintimidation et examinent la charte des droits et libertés (droit pénal et droit civil).</p> <p>8B. Les élèves comprennent que s'ils publient des vidéos ou d'autres formes de médias sociaux dans le but d'intimider, ils enfreignent la loi.</p> <p>8C. Les élèves sont informés des nombreuses ressources et services qui leur sont proposés pour les aider.</p> <p>8D. Les élèves évaluent les questions relatives aux sextos, à l'intimidation et à l'homophobie.</p>



LITTÉRATIE DE L'INFORMATION					
	Les élèves commencent à utiliser Internet pour obtenir des informations	Les élèves utilisent diverses stratégies pour obtenir des informations et organiser leur apprentissage	La capacité des élèves à recueillir des informations devient plus différenciée et efficace.	La capacité des élèves à recueillir des informations continue à devenir plus différenciée et efficace	La capacité des élèves à recueillir des informations continue de s'améliorer et à devenir de plus en plus efficace. Les élèves utilisent systématiquement une série d'outils et de stratégies.
Matière	M – Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Secondaire cycle 1	Secondaire cycle 2
Recherche de stratégies	<p>Nous recommandons que l'enseignant fournisse des sites Web aux élèves de ce cycle ou dirige leurs recherches</p>	<p>9A. Les élèves sont initiés aux répertoires et aux moteurs de recherche en ligne.</p> <p>9B. Les élèves sont initiés au concept selon lequel les différents sites de recherche offrent des caractéristiques et des méthodes de recherche différentes.</p> <p>9C. Les élèves commencent à apprendre des stratégies pour localiser l'information. Ils sont initiés au concept de mots-clés</p>	<p>9A. Les élèves comprennent que les sources peuvent donner un résumé de base des sujets et comment ils peuvent utiliser leurs premières sources pour trouver encore plus d'informations.</p> <p>9B. Les élèves commencent à utiliser les fonctions de recherche avancée des moteurs de recherche.</p> <p>9C. Les élèves continuent à développer des stratégies de recherche et à identifier des mots-clés.</p>	<p>9A. Les élèves sont initiés aux différences entre les moteurs de recherche, les répertoires et les bases de données.</p> <p>9B. Les élèves utilisent les fonctions de recherche avancée des moteurs de recherche.</p> <p>9C. Ils se familiarisent avec les opérateurs booléens et continuent à travailler à l'identification de bons mots-clés.</p>	<p>9A. Les élèves comprennent les différences entre les moteurs de recherche, les répertoires et les bases de données.</p> <p>9B. Les élèves appliquent diverses stratégies pour localiser des informations à l'aide de moteurs de recherche, de sites de répertoires et de bases de données en ligne.</p> <p>9C. Ils se familiarisent avec les opérateurs booléens et continuent à travailler à l'identification de bons mots-clés.</p>
	10A. Les élèves prennent conscience qu'ils ne peuvent pas croire tout ce qu'ils voient et lisent.	10A. Les élèves discutent des éléments qui font un bon site Web.	10A. Les élèves commencent à comprendre comment évaluer un site Web pour déterminer s'il est fiable.	10A. Les élèves évaluent les sites Web pour déterminer s'ils sont fiables.	10A. Les élèves distinguent si l'information sur les différents sites Web est fiable ou non.



<p>Évaluation des sites Web</p>		<p>10B. Les élèves explorent, évaluent et comparent les sites Web proposés par l'enseignant.</p> <p>10C. Les élèves prennent conscience que les informations figurant sur des sites similaires peuvent varier.</p>	<p>10B. Les élèves sont capables de commencer à porter un jugement critique sur les sites qu'ils utilisent.</p> <p>10C. Les élèves utilisent plusieurs moteurs de recherche appropriés lors de leurs recherches.</p>	<p>10B. Les élèves peuvent distinguer si les informations sont exactes/fiables sur différents sites Web.</p> <p>10C. Les élèves utilisent plusieurs moteurs de recherche appropriés lors de leurs recherches.</p> <p>10D. Les élèves distinguent la différence entre les noms de domaine.</p>	<p>10B. Les élèves identifient les sites Web pertinents, en examinant l'autorité, leur actualité, leur exactitude, leur portée, leur objectif, leur objectivité et le public visé.</p> <p>10C. Les élèves choisissent le type de sources qui sont les plus appropriées pour le sujet.</p>
<p>Organisation de l'information</p>	<p>11A. Les élèves apprennent qu'il est important de sauvegarder le travail et les ressources en vue d'une utilisation future</p>	<p>11A. Les élèves apprennent à sauvegarder leur travail et leurs ressources pour une utilisation future.</p>	<p>11A. Les élèves sont initiés à la création de signets en ligne. Ils apprennent à nommer les fichiers de manière claire et cohérente afin qu'ils puissent les retrouver facilement (conventions d'appellation).</p> <p>11B. Les élèves sont initiés à la manière dont ils peuvent partager leurs signets en utilisant des sites de partage de signets et des listes créées par leurs enseignants.</p> <p>11C. Les élèves sont initiés aux outils de mise en évidence et de prise de notes en ligne.</p>	<p>11A. Les élèves continuent à explorer l'utilisation de la mise en signets sociaux et des outils en ligne pour l'organisation et la prise de notes.</p> <p>11B. Les élèves partagent leurs signets en utilisant des sites Web de partage de signets.</p> <p>11C. Les élèves utilisent les outils en ligne qu'ils ont explorés pour prendre des notes et organiser l'information.</p>	<p>11A. Les élèves gardent une trace de toutes leurs sources en ligne</p> <p>11B. Les élèves travaillent en collaboration en ligne en partageant des ressources par le biais de la mise en signet sociale.</p> <p>11C. Les élèves utilisent des outils en ligne pour prendre des notes et organiser l'information.</p>



Droits d'auteur et téléchargement	<p>12A Les élèves sont initiés aux sites Web appropriés pour images.</p> <p>12B. Les élèves sont initiés au concept selon lequel quelqu'un a créé ce qui est disponible dans Internet.</p>	<p>12A. Les élèves citent la source des images qu'ils utilisent dans leur travail.</p> <p>12B. Les élèves comprennent une explication simplifiée de ce qu'est la propriété intellectuelle.</p> <p>12C. Les élèves comprennent le concept de téléchargement et de piratage.</p>	<p>12A. Les élèves comprennent la définition du plagiat.</p> <p>12B. Les élèves comprennent les répercussions du plagiat et la manière d'éviter le plagiat (par exemple en utilisant Creative Commons).</p> <p>12C. Les élèves apprennent à utiliser le travail d'autres personnes de manière appropriée et sont initiés à la rédaction d'une simple citation.</p> <p>12D. Les élèves commencent à comprendre les répercussions éthiques et juridiques du vol de la propriété intellectuelle.</p>	<p>12A. Les élèves sont initiés aux questions de droit d'auteur.</p> <p>12B. Les élèves utilisent régulièrement des ressources respectueuses des droits d'auteur (par exemple, les biens communs créatifs).</p> <p>12C. Les élèves sont initiés aux formats de référencement standardisés, (APA, MLA, etc.) et aux outils qui aident au référencement.</p> <p>12D. Les élèves comprennent les répercussions éthiques et juridiques du vol de la propriété intellectuelle.</p>	<p>12A. Les élèves comprennent comment le droit d'auteur s'applique dans différentes situations.</p> <p>12B. Les élèves comprennent et appliquent des normes de licence respectueuses des droits d'auteur (par exemple, Creative Commons)</p> <p>12C. Les élèves citent leurs sources en utilisant un format de référencement normalisé (APA, MLA, etc.).</p> <p>12D. Les élèves comprennent et évitent les répercussions éthiques et juridiques du vol de la propriété intellectuelle.</p>
--	--	---	---	---	---



<p>Acheter et vendre des biens en ligne</p>	<p>13A. Les élèves sont initiés au concept d'achat et de vente en ligne. Ils comprennent qu'ils doivent demander la permission avant de cliquer pour acheter quelque chose (par exemple, des applications sur des appareils, des accélérations pour des jeux).</p>	<p>13A. Les élèves sont à nouveau initiés au concept d'achat de biens en ligne, en se concentrant sur les achats appropriés pour cet âge (par exemple, livres, MP3, applications, films).</p> <p>13B. Les élèves sont conscients que l'échange d'argent en ligne peut avoir de graves conséquences.</p>	<p>13A. Les élèves comprennent les avantages et les inconvénients de l'achat et de la vente de biens en ligne.</p> <p>13B. Les élèves savent comment être des consommateurs critiques (par exemple, le coût des contrats de téléphonie mobile et d'Internet).</p>	<p>13A. Les élèves comprennent les avantages et les inconvénients de l'achat et de la vente de biens en ligne.</p> <p>13B. Les élèves savent comment être des consommateurs critiques (par exemple, le coût des contrats de téléphonie mobile et d'Internet).</p> <p>13C. Les élèves commencent à lire les conditions générales associées aux sites Web d'achat et de vente de biens en ligne.</p> <p>13D. Les élèves savent comment rester en sécurité lorsqu'ils font des achats en ligne (par exemple en évitant les escroqueries).</p>	<p>13A. Les élèves comprennent comment ils peuvent acheter et vendre des biens et des services en ligne.</p> <p>13B. Les élèves sont critiques à l'égard des sites web disponibles pour le commerce électronique (par exemple, Ebay, Amazon, Craigslist, Facebook Marketplace).</p> <p>13C. Les élèves lisent et comprennent les termes et conditions associés aux sites Web d'achat et de vente de biens en ligne.</p> <p>13D. Les élèves peuvent repérer et éviter les escroqueries en ligne.</p>
--	---	---	---	--	---



SANTÉ ET SÉCURITÉ					
	Les élèves commencent à comprendre l'importance de la sécurité en ligne	Les élèves ont une bonne compréhension des règles de sécurité en ligne.	Les élèves assument la responsabilité de la création et de la sécurité de leurs mots de passe et de leurs informations personnelles	Les élèves commencent à comprendre les dangers des comportements en ligne de nature sexuelle	Les élèves comprennent clairement les dangers des comportements de nature sexuelle en ligne.
Matière	M - Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Secondaire cycle 1	Secondaire cycle 2
Sécurité en ligne	<p>14A. Les élèves doivent être initiés à l'idée qu'ils ne doivent utiliser Internet que sous la supervision d'un adulte.</p> <p>14B. Les élèves commencent à comprendre qu'ils ne doivent pas partager leurs mots de passe.</p>	<p>14A. Les élèves sont informés du fait qu'ils ne doivent pas répondre à des questions ou donner des informations personnelles en ligne.</p> <p>14B. Les élèves comprennent qu'ils ne partagent pas leurs mots de passe. Ils comprennent comment les mots de passe sont utilisés et commencent à apprendre comment gérer leurs mots de passe</p> <p>14C. Les élèves comprennent que leurs informations personnelles peuvent être facilement copiées et utilisées par d'autres personnes si elles ne sont pas correctement protégées.</p> <p>14D. Les élèves apprennent ce qu'est le spam et les formes qu'il prend.</p>	<p>14A. Les élèves comprennent comment protéger leur identité et leur patrimoine numérique en ligne.</p> <p>14B. Les élèves commencent à identifier des stratégies pour créer et protéger des mots de passe sécurisés et ils créent leurs propres mots de passe.</p> <p>14C. Les élèves comprennent que leurs informations personnelles peuvent être facilement copiées et utilisées par d'autres personnes si elles ne sont pas correctement protégées.</p> <p>14D. Les élèves commencent à comprendre qu'ils ne doivent pas répondre à des questions ou donner des informations personnelles en ligne.</p>	<p>14A. Les élèves commencent à comprendre les dangers des comportements inappropriés en ligne et leur patrimoine numérique.</p> <p>14B. Les élèves comprennent l'importance d'utiliser et de créer des mots de passe complexes et de protéger leurs informations personnelles. Ils gèrent leurs mots de passe.</p> <p>14C. Les élèves comprennent que seuls certains types d'informations sont sûrs à partager en ligne.</p> <p>14D. Les élèves comprennent comment ils peuvent identifier et éviter les contacts en ligne non désirés. Ils commencent à comprendre comment lire et utiliser les termes relatifs à la protection de la vie privée en ligne.</p>	<p>14A. Les élèves valorisent leur patrimoine numérique et le protègent par un comportement approprié et prennent des mesures pour sécuriser leurs comptes en ligne.</p> <p>14B. Les élèves sécurisent leurs comptes en ligne en utilisant des mots de passe sécurisés régulièrement modifiés.</p> <p>14C. Ils définissent des paramètres de confidentialité appropriés.</p> <p>14D. Les élèves lisent et utilisent les conditions de confidentialité et lisent les ententes en ligne.</p> <p>14E. Les élèves comprennent comment et pourquoi les visiteurs collectent des informations sur leurs sites Web</p>



<p>Vie privée et patrimoine numérique</p>	<p>15A. Les élèves sont initiés à la notion de vie privée.</p> <p>15C. Les élèves sont initiés à l'idée d'un portfolio numérique et ils commencent à ajouter leurs travaux à leur portfolio.</p>	<p>15A. Les élèves commencent à comprendre le concept de vie privée et ce qu'ils doivent et ne doivent pas partager lorsqu'ils utilisent la technologie numérique.</p> <p>15B. Les élèves comprennent le concept de développement d'un patrimoine numérique</p> <p>15C. Les élèves commencent à ajouter leurs travaux à leur portfolio.</p>	<p>15A. Les élèves comprennent le concept de vie privée et ce qu'ils doivent et ne doivent pas partager.</p> <p>15B. Les élèves commencent à comprendre les répercussions à long terme de l'existence de patrimoines numériques.</p> <p>15C. Les élèves conservent régulièrement leur dossier numérique.</p>	<p>15A. Les élèves apprennent que leurs informations sur le patrimoine numérique peuvent être faire l'objet de recherches, copiées et transmises à un plus grand public.</p> <p>15B. Les élèves comprennent les répercussions à long terme d'un patrimoine numérique</p> <p>15C. Les élèves conservent régulièrement leur dossier numérique.</p>	<p>15A. Les élèves apprennent comment leur patrimoine numérique peut affecter leurs futures perspectives sur le marché du travail et dans l'enseignement.</p> <p>15B. Les élèves explorent comment ils peuvent contrôler leur patrimoine et apprennent comment rétablir leur réputation.</p> <p>15C. Les élèves s'assurent qu'ils disposent d'un portfolio numérique qui reflète pleinement leurs capacités.</p>
<p>Pornographie/ Violence</p>	<p>16A. Les élèves comprennent qu'ils doivent fermer les contenus qui les mettent mal à l'aise et en parler à un adulte de confiance.</p>	<p>16A. Les élèves comprennent qu'ils doivent fermer les contenus qui les mettent mal à l'aise et en parler à un adulte de confiance.</p>	<p>16A. Les élèves commencent à comprendre le concept de sextos et discutent des conséquences juridiques et éthiques.</p> <p>16B. Les élèves discutent de ce qui est approprié et inapproprié à regarder en ligne.</p>	<p>16A. Les élèves commencent à comprendre le concept de sextos et discutent des conséquences juridiques et éthiques.</p> <p>16B. Les élèves discutent de ce qui est approprié et inapproprié à regarder en ligne.</p>	<p>16A. Les élèves comprennent les implications sociales et le lien avec le potentiel d'abus lorsqu'il s'agit de pornographie (par exemple, la traite des êtres humains et la prostitution) et de contenu violent.</p> <p>16B. On rappelle aux élèves les répercussions juridiques et éthiques des actions en ligne.</p>



Santé et bien-être numériques	<p>17A. Les élèves commencent à comprendre qu'il n'est pas sain de passer trop de temps à utiliser un appareil numérique.</p> <p>17B. Les élèves apprennent qu'ils doivent protéger leurs yeux et leurs oreilles en réglant le volume et en ne s'asseyant pas pendant de longues périodes devant un appareil.</p> <p>17C. Les élèves apprennent quand il est approprié et non approprié d'utiliser la technologie (par exemple lors d'un repas familial).</p>	<p>17A. Les élèves comprennent que les pauses de technologie sont nécessaires pour leur santé.</p> <p>17B. Les élèves identifient les moyens de protéger leur audition et leur vue tout en utilisant différents dispositifs.</p> <p>17C. Les élèves commencent à utiliser la technologie à des moments opportuns avec des rappels (par exemple, utilisation en classe).</p>	<p>17A. Les élèves comprennent la nature 24/7 des appareils numériques et sont capables d'enregistrer, de comparer et d'accéder au temps passé à utiliser différentes formes de médias/activités numériques et ils en comprennent les aspects positifs et négatifs.</p> <p>17B. Les élèves identifient les inconvénients d'une trop grande utilisation de la technologie.</p> <p>17C. Les élèves utilisent la technologie de manière appropriée.</p>	<p>17A. Les élèves commencent à comprendre qu'ils doivent mener un style de vie équilibré lorsqu'il s'agit de technologie numérique (dépendance, avoir un style de vie actif).</p> <p>17B. Les élèves comprennent l'ergonomie nécessaire à l'utilisation de la technologie numérique.</p> <p>17C. Les élèves comprennent les dangers des jeux d'argent en ligne et des jeux en ligne.</p>	<p>17A. Les élèves comprennent l'utilisation appropriée de la technologie sur le lieu de travail.</p> <p>17B. Les élèves utilisent la technologie en toute sécurité à tout moment (par exemple en évitant d'envoyer des textos en conduisant).</p> <p>17C. Les élèves comprennent qu'ils doivent mener un style de vie équilibré en ce qui concerne la technologie numérique (dépendance, vie active).</p> <p>17D. Les élèves comprennent les dangers des jeux d'argent en ligne et des jeux en ligne.</p>
--------------------------------------	--	--	---	--	--